

Ham, le 22 avril 2026

Objet : Démarche REACH

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la directive REACH, nous avons demandé à tous nos fournisseurs de matières premières (métal, produits chimiques, ...) de s'engager dans la démarche de déclaration REACH. En ce qui concerne nos produits finis, les produits extrudés sont considérés comme des articles et ne sont pas soumis ni à déclaration ni à autorisation REACH. De plus, nos produits ne contiennent pas de substances dites SVHC (Substances of Very High Concern) à plus de 0.1 % en masse.

Restant à votre disposition pour toute question complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

As part of the REACH directive, we have asked all our suppliers of raw materials (metal, chemicals products, etc.) to commit to the REACH declaration process. With regard to our finished products, extruded products are considered as articles and are not subject to REACH declaration or authorisation. In addition, our products do not contain SVHC substances (Substances of Very High Concern) at more than 0.1% by mass.

Remaining at your disposal for any further questions, please accept the expression of our highest consideration.

Frédéric Mouton
Animateur HSEE